

Motion 1763

invitant le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil un plan directeur du réseau routier ainsi qu'un plan directeur de stationnement dans le canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que toute politique cohérente relative à la mobilité doit se baser sur trois piliers que sont le plan directeur des transports publics, le plan directeur du stationnement et enfin le plan directeur du réseau routier ;
- que seul le plan directeur des transports publics est actuellement en vigueur dans notre canton ;
- les pétitions à répétition relatives aux problèmes concernant le stationnement tant en Ville de Genève que dans les autres communes du canton (P 1614, P 1610, P 1566) ;
- que le Conseil d'Etat n'a, à ce jour, que traité la problématique des P+R dans le cadre du stationnement, c'est-à-dire que le Conseil d'Etat n'a intégré que le motif pendulaire et encore partiellement ;
- l'absence d'une vision globale cohérente relative au développement et à l'utilisation des routes dans notre canton ;
- la hausse constante des problèmes de mobilité dans notre canton, problèmes qui ne pourront en aucun cas être résolus par le seul plan directeur des transports publics,

invite le Conseil d'Etat à

considérer urgente la rédaction d'un plan directeur du réseau routier conformément à l'article 2 de la loi sur les routes (L 1 10), tout comme la réalisation d'un plan directeur du stationnement dans le canton de Genève et de les présenter dans les plus brefs délais à notre Grand Conseil.